

**Comité Technique Académique
du 13 janvier 2021**

DOTATION DES MOYENS ACADEMIQUES

- DOTATION ACADEMIQUE RENTREE 2021 -

POINT N° 2 DE L'ORDRE DU JOUR :

« Rentrée 2021 : moyens d'enseignement 1^{er} et 2nd degrés, personnels administratifs »

I – ELEMENTS DE CONTEXTE DE LA REPARTITION DES MESURES DE RENTREE 2021 DANS L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRE :

A la rentrée 2021, une baisse de 3 223 élèves est attendue.

L'absence de retrait d'emplois dans l'académie, permet aux taux d'encadrement des quatre départements de continuer leur progression et de se situer au-dessus du P/E national prévisionnel 2021 (5,82).

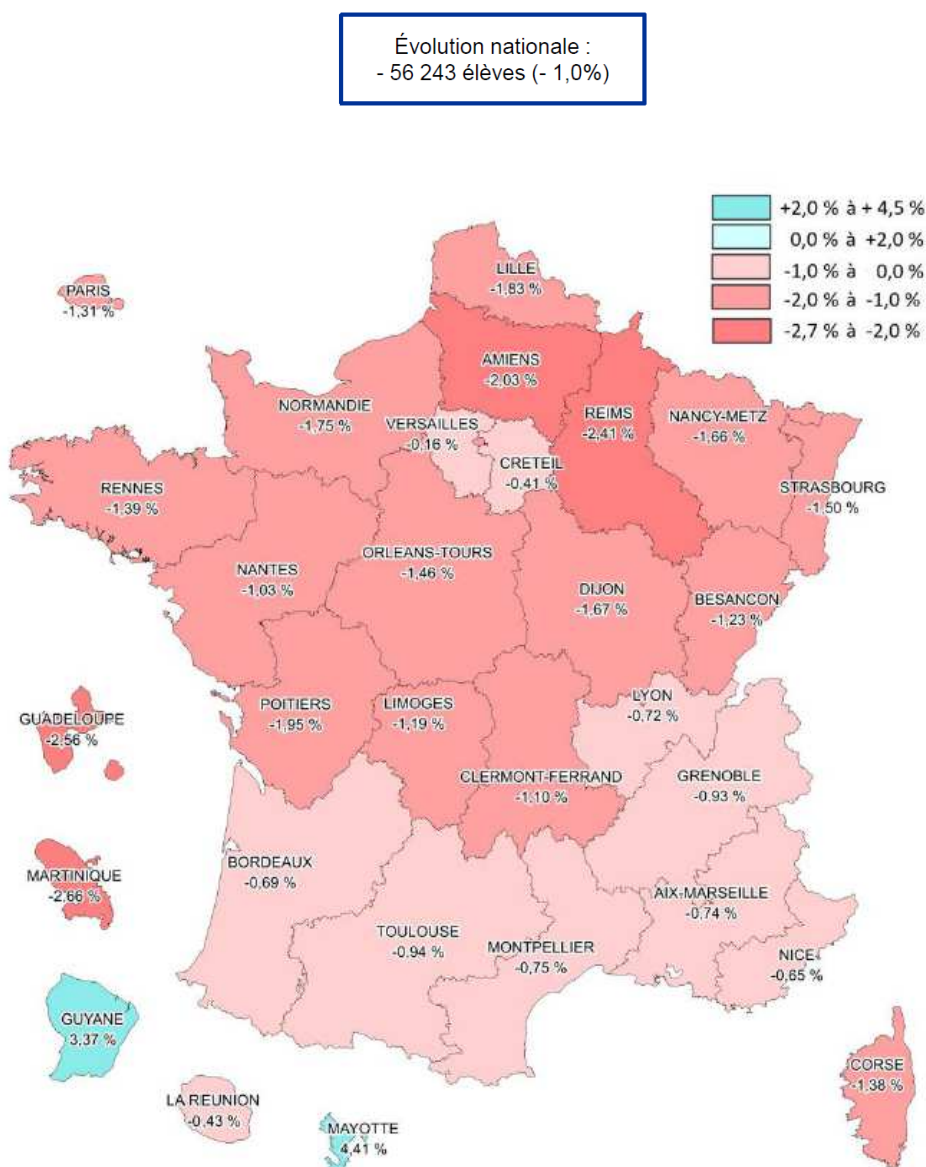
L'école primaire se voit soutenue de façon significative, garantissant à tous les mêmes chances d'une scolarité réussie. Chaque écolier peut ainsi bénéficier dès 3 ans d'apprentissages renforcés sur l'ensemble du territoire.

Les moyens conservés par l'académie rendent possible :

- l'instruction obligatoire à 3 ans ;
- la limitation des classes de grande section maternelle, CP et CE1 à 24 élèves sur tous les territoires ;
- le dédoublement des classes de grande section maternelle en REP+ ;
- la prise en compte de la ruralité.

1) La démographie :

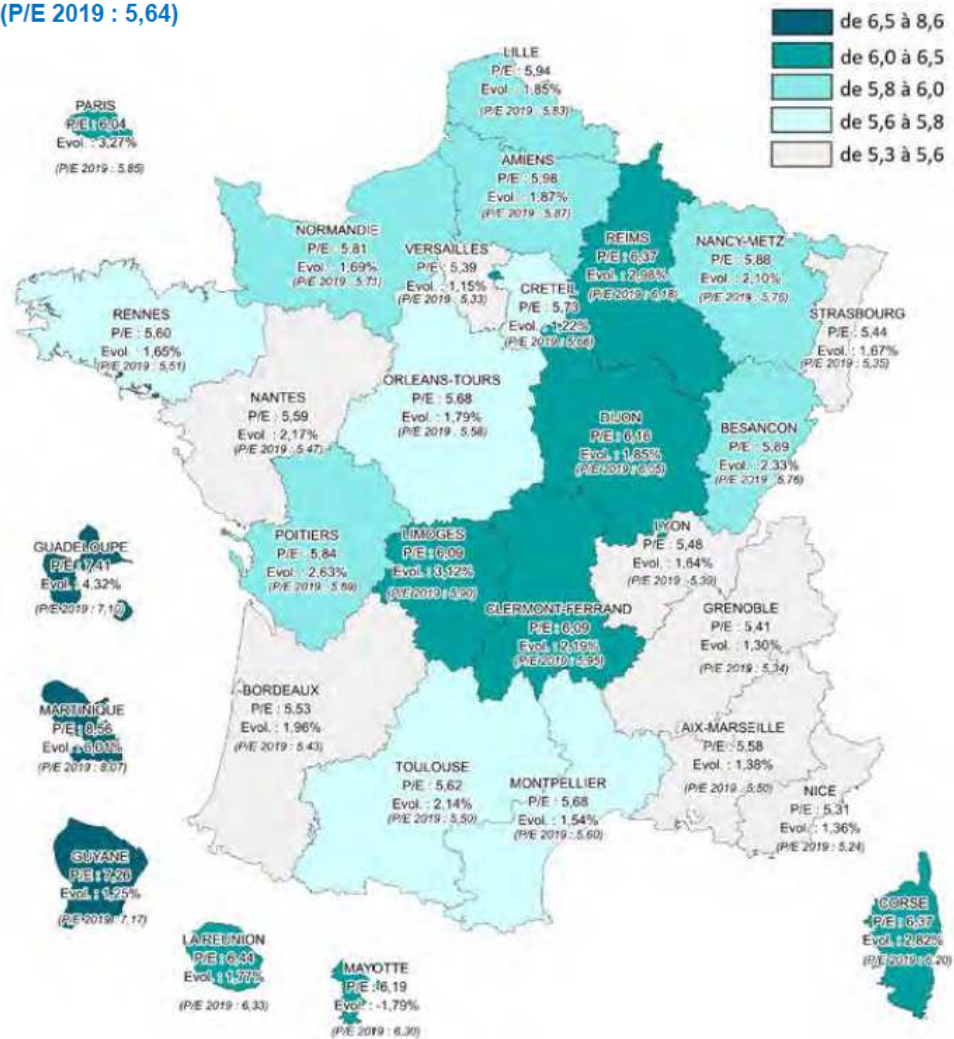
Évolution prévue des effectifs d'élèves (en %) à la rentrée scolaire 2021 (1^{er} degré public)



2) Taux d'encadrement des académies :

Nombre de professeurs pour 100 élèves (P/E)
à la rentrée scolaire 2020 : 5,74

Évolution : + 1,75 % (P/E 2019 : 5,64)



II - VARIATION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT ACADEMIQUES A LA RENTREE 2021

Solde nul

1) La démographie :

	EFFECTIFS ELEVES			
	Constat 2020	Prévision 2021	Variation Prévision 2021 / Constat 2020	Variation relative
54	60 968	59 765	-1 203	-1,97%
55	14 735	14 412	-323	-2,19%
57	90 240	88 963	-1 277	-1,42%
88	28 088	27 668	-420	-1,50%
ACADEMIE	194 031	190 808	-3 223	-1,66%

2) Répartition des mesures de rentrée et taux d'encadrement :

	P/E constaté 2020	Répartition des mesures de rentrée 2021	P/E prévisionnel 2021
54	5,7106	-4	5,8188
55	6,6220	-2	6,7565
57	5,6610	6	5,7490
88	6,5491	0	6,6485
ACADEMIE	5,8781	0	5,9774

I – ELEMENTS DE CONTEXTE DE LA REPARTITION DES MESURES DE RENTREE 2021 DANS L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRE :

1) La démographie :

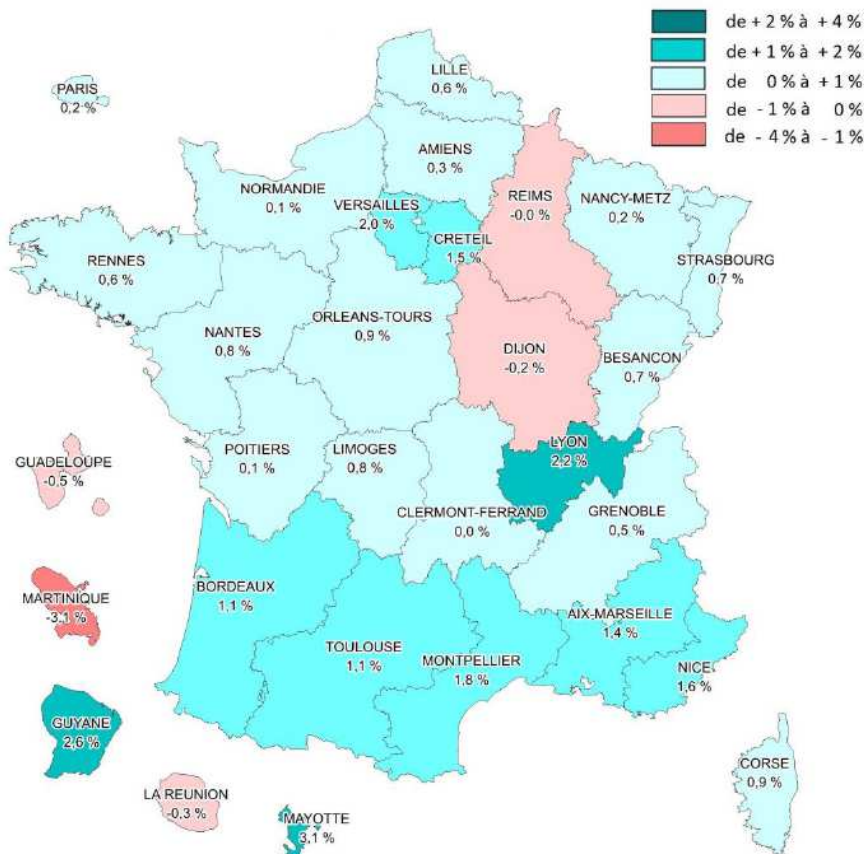
Évolution prévue des effectifs d'élèves à la rentrée scolaire 2021 (2nd degré public)

Evolution nationale attendue :

+ 43 518 élèves (+0,9%)

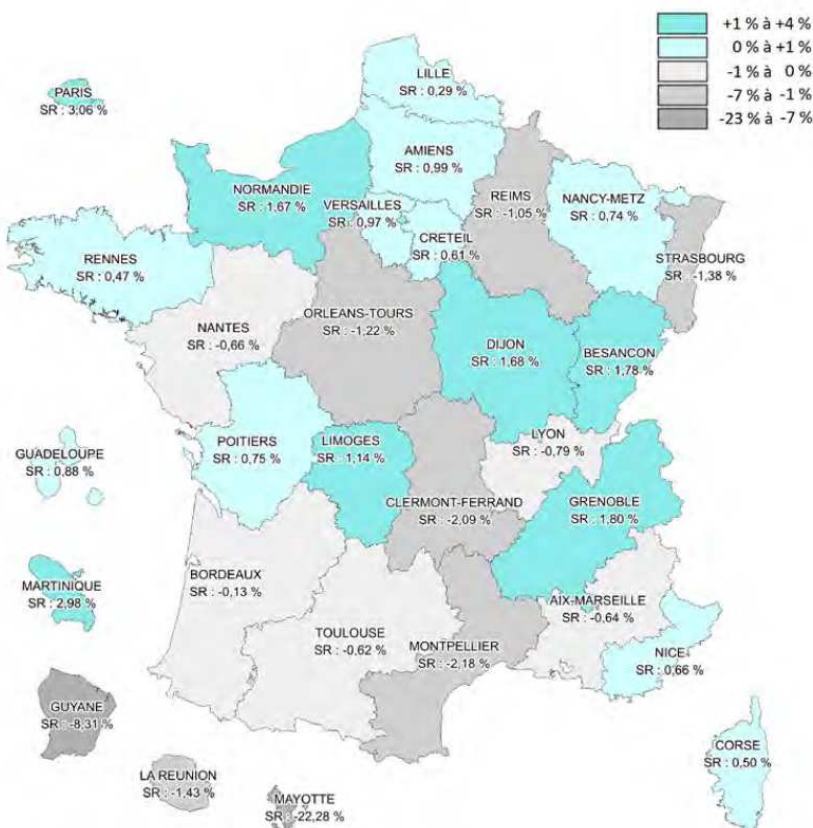
fondée sur une hypothèse haute de retour des élèves du 2nd degré actuellement instruits dans la famille

Pour information, l'évolution attendue à la rentrée 2020 était de 22 484 élèves en plus (+0,5%). Or, elle n'a été que de 9 948 élèves, soit un écart de 12 536 élèves en moins que prévu.



2) La situation relative des académies :

Emplois d'enseignant – situation relative des académies à la rentrée scolaire 2020



II - VARIATION DES EFFECTIFS PREVISIONNELS ACADEMIQUES (hors EREA)

Type d'établissement	Constat 2019	Prévision 2020	Constat 2020	Ecart Prévision 2020 / Constat 2019	Ecart Constat 2020 / 2019	Prévision 2021	Ecart Prévision 2021 / Prévision 2020
Collèges	92 063	91 864	92 036	-199	-27	91 613	-251
54	28 501	28 551	28 664	50	163	28 659	108
55	7 330	7 230	7 182	-100	-148	7 096	-134
57	41 482	41 509	41 440	27	-42	41 377	-132
88	14 750	14 574	14 750	-176	0	14 481	-93
LGT*	53 208	52 389	51 996	-819	-1 212	52 482	93
LP + SEP**	20 030	20 022	20 004	-8	-26	20 207	185
ACADEMIE	165 301	164 275	164 036	-1 026	-1 265	164 302	27

* post-bac compris

** Dt 3ème Prépa-Professionnelles

III - DECLINAISON DES MOYENS MIS A DISPOSITION DE L'ACADEMIE

stock d'emplois R 2020 : 14 021 ETP

dont :

- **65 ETP** pour l'éducation prioritaire (référénts et pondération 1.1 dans les collèges REP+ et REP) ;
- **250.54 ETP** pour l'accueil et l'accompagnement des élèves à besoins particuliers [réfèrent MDPH et ASH, classes et ateliers relais, Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD), dispositifs ULIS, accueil des allophones (UPE2A)].

IV - REPARTITION DES MESURES DE RENTREE 2021

La variation d'emplois opérée à la rentrée 2021 s'inspire du modèle d'allocation des moyens du second degré ministériel établi par la DEPP.

Cet outil a pour objectif de modéliser les heures d'enseignement devant élèves en prenant en compte le contexte social et territorial ainsi que les spécificités de l'offre de formation.

Il permet ainsi de déterminer un taux d'encadrement (H/E) prédit à partir des caractéristiques suivantes : indice de position sociale (IPS), parts des boursiers, taille de l'établissement, proportion des élèves scolarisés en ULIS et en UPE2A, indice d'éloignement.

Pour favoriser l'inclusion scolaire et réduire le nombre d'élèves en attente de scolarisation en ULIS, l'académie redéploie 15 ETP supplémentaires et retire 4 ETP sur les moyens hors la classe.

MESURES DE RENTREE 2021

	TOTAL EN MOYENS D'ENSEIGNEMENT (en ETP)	dont		
		Heures Postes dont ULIS R21 (en ETP)	pour information création ULIS (en ETP)	Heures Supplémentaires Années (en ETP)
Collèges	-10,0	-30,0	15,0	20,0
54	2,0	-5,0	2,0	7,0
55	3,0	-1,5	2,0	4,5
57	-8,0	-12,0	10,0	4,0
88	-7,0	-11,5	1,0	4,5
LGT	-36,5	-51,5		15,0
LP + SEP	-25,5	-43,5		18,0
Moyens hors la classe	-4,0	-4,0		
ACADEMIE	-76,0	-129,0		53,0

PROGRAMME 141 – « ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU 2ND DEGRE »

Emplois de personnels administratifs : - 12 emplois

Emplois de personnels de direction : - 4 emplois